



Règlement Sportif

Voile Légère

2023-2024

Ligue de Voile des Pays de la Loire
44 rue Romain Rolland – 44103 NANTES
Tel : 02 40 58 61 25

E-mail : contact@voilepaysdelaloire.com Site internet : www.voilepaysdelaloire.com

Championnat de Ligue des Pays de la Loire

Règlement Sportif 2023-2024

Applicable au 1/09/2023

Le Championnat de Ligue des Pays de la Loire se déroule du 1^{er} septembre au 30 juin. Il regroupe les épreuves de Ligue et la Coupe Régionale.

A.1. RÈGLES

A.1.1 Les règles telles que définies par *Les Règles de Course à la Voile 2021/2024* incluant l'annexe B.

A.1.2 Les règlements fédéraux.

A.1.3 Les règles de classe pour chaque série concernée (à l'exception de l'obligation d'être Membre de la classe).

A.1.4 Le présent règlement.

A.2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- Les compétiteurs doivent être titulaires d'une licence FFVoile à jour :
 - ✓ Prioritairement d'une licence Club portant la mention "compétition",
 - ✓ Ponctuellement d'une licence Club portant la mention "pratiquant" ou d'une licence temporaire « 1 jour » ou « 4 jours ».Dans ce cas, soit :
 - Le compétiteur présente un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - Valable uniquement pour les mineurs. Le responsable légal du compétiteur atteste que toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'Annexe II-23 du Code du Sport ont reçu une réponse négative et que le mineur ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile.*(La licence, physique ou dématérialisée, pourra être demandée le jour de l'épreuve s'il ne s'agit pas d'une licence « compétition »).*

Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

· la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

· la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

(Sauf cas exceptionnel de compétition de grade 4 comptant pour le championnat de Ligue – dans ce cas se référer à l'avis de course).

- Autorisation parentale pour les mineurs.

- Niveau 3 de la carte de progression FFVoile.
- Fiche de détection à jour (dernière mise à jour pendant la saison en cours)
<http://www.ffvoile.fr/ffv/VieAthlete/SIS/evaluation.aspx>.

A.2.1 Les épreuves de ligue sont ouvertes aux séries suivantes :

Pratiques	Séries	Catégories	Filles et/ou garçons	Age au 31/12
Optimist	Optimist	Poussins, Benjamins, Minimes et Espoirs*	Féminin/Masculin	De 8 à 15 ans
Dériveur	Open Skiff	Poussins, Benjamin set Minimes	Féminin/Masculin	De 8 à 17 ans
	RS Feva	Benjamins et Minimes	Féminin/Masculin/Mixte	De 10 à 15 ans
	ILCA 4	Minimes et plus	Féminin/Masculin	
	ILCA 6	Espoirs et plus	Féminin/Masculin	
	ILCA 7	Espoirs et plus	Féminin/Masculin	
	Laser 4.7, Standard, Radial	Espoirs et plus	Féminin/Masculin	
	420	Espoirs et plus	Féminin/Masculin/Mixte	
	29er	Espoirs et plus	Féminin/Masculin	
	Vent d'Ouest et Finn	Espoirs et plus	Masculin	
	IND	Espoirs et plus	Féminin/Masculin	
	Europe	Espoirs et plus	Féminin/Masculin	
Catamaran	Catamaran	Open	Féminin/Masculin	
Windsurf à dérive	Bic 293OD	Poussins, Benjamins, Minimes et Espoirs	Féminin/Masculin	De 8 à 16 ans
	Bic 293+	Minimes et Espoirs	Féminin/Masculin	Espoir et 17-25 ans
	Raceboard	Open	Féminin/Masculin	
Windfoil	Windfoil	U15, U17, U19 et Open	Féminin/Masculin	
Windsurf Slalom	Slalom	Open	Féminin/Masculin	
Kiteboard	Kiteboard	Open	Féminin/Masculin	
Wingfoil	Wingfoil	Open	Féminin/Masculin	
Handivoile	Hansa	Open	Féminin/Masculin	
	Miniji	Open	Féminin/Masculin	
VRC	VRC Classe 1m	Open	Féminin/Masculin	

* 1^{er}année

A.2.2 Inscription aux épreuves

A.2.2.1 Inscriptions :

Chaque club organisateur d'épreuve de ligue devra mettre en ligne l'avis de course et un formulaire d'inscriptions en ligne au moins un mois avant la date de la régates.

Les compétiteurs sont fortement incités à se préinscrire aux épreuves.

Le numéro de voile renseigné lors de la confirmation d'inscription doit correspondre au numéro figurant dans le formulaire d'inscription.

A.2.2.2 Confirmation d'inscription :

Les confirmations d'inscription débuteront à 9h00 le jour de l'épreuve.

Un principe de « coupe-fil » sera mis en place lors de l'émargement afin de privilégier les compétiteurs préinscrits.

Les compétiteurs titulaires d'une licence club « compétition » n'auront pas à présenter leur licence le jour de l'épreuve.

A.3. DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription pour chaque épreuve (à l'exception de la Coupe Régionale) sont fixés à :

12 € par compétiteur et par jour sur plan d'eau intérieur.

14 € par compétiteur et par jour en mer.

A la discrétion de chaque organisateur, il est possible de mettre en place une majoration tarifaire jusqu'à 4€ aux compétiteurs non préinscrits à condition que :

- Cela soit précisé clairement dans l'avis de course.
- La publication de l'avis de course respecte le délai d'un mois avant l'épreuve.

Dans le cas d'un paiement en ligne, des frais de transaction pourront être en supplément.

Bonne conduite sportive

Il est rappelé à chaque coureur, parent, entraîneur, accompagnateur qu'il doit se comporter de façon fair-play pendant les régates. Toute mauvaise conduite pourra être sanctionnée conformément aux règles fédérales en vigueur.

A.4. ORGANISATION DES ÉPREUVES DE LIGUE

A.4.1 Déclarations, dénomination :

Lors de la déclaration des épreuves au calendrier par les clubs, le nom de la manifestation devra être « Championnat de ligue des Pays de la Loire + le nom de la famille de pratique ».

A.4.2 Mise à disposition

Pour chaque épreuve, l'heure du 1er signal sera donnée à partir de 10h30 (Sauf VRC).

A.4.3 Nombre de courses par jour : Selon les séries.

A.4.4 Nombre minimum de courses pour valider une épreuve : 1 course.

A.4.5 Transmission des résultats :

Les résultats, réalisés sous FREG (fichier WZD), devront être transmis :

- À la FFVoile.
- Au responsable du calendrier régional : Philippe Gandar : philgandar@wanadoo.fr.
- Au délégué de série.

A.4.6 Soutien de la Ligue :

En cas de difficulté d'organisation (moyens humains ou matériels), les clubs organisateurs pourront se rapprocher du département Voile légère de la Ligue.

A.4.7 Mutualisation des moyens :

Dans une démarche RSE, la Ligue souhaite limiter l'apport de semi-rigide sur le site de pratique.

A ce titre, La Ligue de Voile incite les Clubs organisateurs à la mise à disposition de bateaux de sécurité lors des compétitions.

Les bateaux de sécurité doivent être vu comme des outils de partage avec une maximisation de regroupement des entraîneurs sur un même semi-rigide.

Le souhait est d'atteindre le quota d'1 semi-rigide pour 7 coureurs.

L'intention est de tendre vers une obligation de cette démarche en 2024/2025

A.5. PARCOURS

Standard : Le temps cible de chaque course est de 20 à 40 mn selon les séries (à l'exception de certaines séries spécifiques où les temps cibles peuvent être sensiblement plus courts).

Les formats sont de type « construits ».

Spécifique : Pour certaines séries les formats peuvent être de type : slalom ou longue distance avec des temps cibles différents.

A.6. CLASSEMENTS DE L'ÉPREUVE

A.6.1 Course retirée :

La plus mauvaise course sera retirée à partir de 3 courses courues et validées, sauf pour la VRC.

A.6.2 Nombre d'inscrits pour valider une série :

Pour les épreuves de grade 5A, 5 inscrits sont nécessaires pour valider une série. Un départ séparé par série validée est préconisé. Si moins de 5 inscrits par série, les concurrents sont classés en « Inter-série ». Les clubs organisateurs sont invités à récompenser les féminines dans chaque série.

A.6.3 Classements par série :

Optimist : Minimes/Espoirs et Poussins/Benjamins disposent chacun d'un pavillon de série mais peuvent courir sur le même parcours et prendre le même départ (deux classements seront établis avec re-calcul des points). Les poussins/benjamins doivent obligatoirement porter une bande noire dans le haut de la voile.

A.6.4 Classements de l'épreuve :

Le système de classement « à minima » (Annexe A2 RCV) et Annexe B pour les Planches à voile.

B. CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

B.1. CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT DE LIGUE

B.1.1 Modalités

Chaque épreuve inscrite au Championnat de Ligue compte pour une course du classement du championnat de Ligue.

Pour chacune de ces épreuves, un classement des compétiteurs de la ligue est effectué, une fois, retirés :

1. Les compétiteurs dont l'âge ne correspond pas à la série (Cf tableau A2.1).
2. Les compétiteurs non-licenciés dans la ligue au plus tard le 31 mars 2024, à l'exception des

coureurs du pôle espoir de la région.

Ce classement du Championnat est établi dans l'ordre du classement de l'épreuve, publié sur le site de la FFVoile, suivant le système « à minima » (Annexe A2 RCV et Annexe B pour les Planches à voile).

B.1.2 Epreuves retirées

1 épreuve sera retirée à partir de 3 validées.

2 épreuves seront retirées à partir de 5 validées ou plus.

B.1.3 Points pour les absents à une épreuve

Un compétiteur absent à une épreuve marquera le nombre de points correspondant au nombre total de classés au championnat dans sa série +1.

B.2. TITRES DECERNES

B.2.1 Un titre de Champion de Ligue sera décerné à partir de 5 compétiteurs ou équipages par série ou un titre « open » sera décerné si moins de 5 compétiteurs féminins ou masculins sont inscrits.

B.2.2 Pour les séries « double », le titre de Champion de Ligue ne sera décerné que si cet équipage a participé à au moins 3 épreuves du Championnat.

B.2.3 Un coureur non-licencié dans la ligue au 01/01/2024 ne peut pas prétendre au titre de Champion de ligue.

C.

Jean François Clodic
Elu responsable du département

Les Cadres Techniques

ANNEXE 1

Sélection aux Championnats de France 2024

Le présent règlement, ne concerne que les supports pouvant se sélectionner aux championnats de France minimes et espoirs, ces supports sont les suivants :

Championnat France Minimes ou Espoirs			
Chp de France	Séries concernées par famille de pratique	Filles et/ou Garçons	Année de naissance
Catamaran			
CFM	Tyka	Open	2010 à 2012 (12-14 ans)
CFESDE	15.5	Open	2008 à 2010 (14-16 ans)
CFESDE	SL 16	Open	2004 à 2010 (14-20 ans)
CFESDE	Nacra 15	Open	2004 à 2010 (14-20 ans)
Dériveur solitaire			
CFM	Optimist	Filles, Garçons	2010 à 2012 (12-14 ans)
CFM	O'pen Skiff	Filles, Garçons	2010 à 2012 (12-14 ans)
CFESDE	ILCA 4	Filles, Garçons	2008 à 2011 (13-16 ans)
CFESDE	ILCA 6	Filles	2004 à 2009 (15-20 ans)
CFESDE	ILCA 6	Garçons	2006 à 2009 (15-18 ans)
CFESDE	ILCA 7	Garçons	2004 à 2009 (15-20 ans)
Dériveur double			
CFM	RS Feva Open	Filles, Garçons/mixte	2010 à 2012 (12-14 ans)
CFESDE	29er	Open	2004 à 2010 (14-20 ans)
CFESDE	420	Filles, Garçons	2003 à 2009 (14-20 ans)

Windsurf			
CFM	Bic 293 OD 6.8	Filles, Garçons	2010 à 2012 (12-14 ans)
CFJR	Bic 293 OD 7.8	Filles, Garçons	2008 à 2010 (14-16 ans)
CFJR	Bic 293 OD +	Filles, Garçons	1999 à 2009 (15-25 ans)
CFMEEG	Windfoil U17	Filles, Garçons	2008 à 2010 (14-16 ans)
CFMEEG	Windfoil U19	Filles, Garçons	2006 à 2008 (16-18 ans)
CFMEEG	RRD 120 Minimes	Filles, Garçons	2010 à 2012 (12-14 ans)
CFMEEG	RRD 120 Espoirs	Garçons	2008 à 2010 (14-16 ans)
CFMEEG	RRD 120 Espoirs	Filles	2008 à 2009 (15-16 ans)
CFMEEG	Formule 42	Filles	2004 à 2007 (17-20 ans)
CFMEEG	Formule 42	Garçons	2004 à 2009 (15-20 ans)
Kiteboard			
CFMEEG	KiteFoil minimes, F31	Filles, Garçons	2010 à 2012 (12-14 ans)
CFMEEG	Kiteboard minimes, freestyle	Filles, Garçons	2010 à 2012 (12-14 ans)
CFMEEG	KiteFoil espoir Open	Filles, Garçons	2006 à 2009 (15-18 ans)
CFMEEG	Kiteboard espoir, freestyle	Filles, Garçons	2006 à 2009 (15-18 ans)
Wingfoil			
CFMEEG	Wingfoil Slalom Race	Filles, Garçon	2006 à 2009 (15-18 ans)
CFMEEG	Wingfoil Expression	Filles, Garçon	2006 à 2009 (15-18 ans)
Habitable			
CFESDE	Open 5.7	Open	1999 à 2010 (14-25 ans)
CFESDE	Flotte Partagée Habitable	Open	1999 à 2009 (15-25 ans)

Pour les jeunes souhaitant participer aux Championnats de France :

- Espoirs Extrême Glisse (RRD 120 et Formule 42, Freestyle),
- Espoirs Solitaire Double Equipage (Nacra 15, Open 5.7, FC Hab),

Toutes demande d'invitation sera faite directement à la commission voile légère de la Ligue de Voile qui évaluera le niveau des compétiteurs en référence aux résultats des régates de Ligue et au classement National des Compétiteurs. Demande à envoyer avant le 30 avril 2024 pour les championnats de l'été et le 30 septembre 2024 pour les championnats de l'automne.

Les sélections au Championnats de France se font

- A - Sur classement du championnat sélection.
- B - En direct, sur la Coupe Régionale.
- C - Sur invitation.

Exception faite à la série RS Feva dont les sélections se feront exclusivement sur invitation.

Tous les compétiteurs labellisés « pôle espoir » en dehors du territoire sont automatiquement qualifiés au France. Ils prendront une ou des places sur les quotas attribués à la Ligue de Voile des Pays de la Loire pour leur série. Ils doivent juste confirmer leur présence avant le 31 mars 2024.

Ne peuvent prétendre à une sélection aux championnats de France que les compétiteurs licenciés dans la Ligue de voile des Pays de la Loire au 31 mars 2024. Cependant, les compétiteurs hors ligue, labellisés « pôle espoir » sur le territoire, peuvent être sélectionnés dans un équipage « mixte » (au moins 1 équipier de la ligue dans l'équipage) sur décision de la commission sportive et s'ils respectent l'ensemble des exigences du présent règlement.

A - CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT DE SELECTION

- Les sélections se dérouleront du 1er septembre au 30 juin.
- Le classement de sélection sera établi à partir du classement du championnat de ligue de chaque série.
- Le classement sera réactualisé après chaque épreuve.
- Pour pallier à la problématique des défections (sans justificatif) des compétiteurs sélectionnés au Championnat de France et ayant validés leur participation, la ligue s'autorise à reporter sur le club ou le compétiteur, qui ne se sera pas présenté au championnat de France où il a été sélectionné, la sanction fédérale imposée de ce fait à la Ligue.
- Si les épreuves de sélections aux Championnats de France ne peuvent pas être validées ou ne peuvent pas se dérouler normalement, notamment en cas de circonstances exceptionnelles, un Comité de Sélection⁽¹⁾ pourra être convoqué pour sélectionner les compétiteurs dans chaque série concernée.

B - EN DIRECT SUR LA COUPE REGIONALE

Pour les séries qui disposent de plus de 3 places qualificatives, une place de sélection sera automatiquement validée sur le classement de la coupe en retirant les athlètes déjà qualifiés via le classement définitif du championnat de sélection. Dans le cas où les séries ont plus de 7 places qualificatives, 2 places seront disponibles.

En cas d'annulation de la Coupe Régionale, ces places seraient automatiquement redistribuées sur le classement du Championnat de sélection.

C- SUR INVITATION

Dans toutes les séries, une place « invitation » pourra être utilisée par la Commission d'invitation de la Commission Sportive, Responsables élus des secteurs sportifs et techniciens référents. Cette place est comprise dans nos quotas distribués par la FFVoile.

Si cette invitation n'est pas utilisée, elle sera automatiquement redistribuée sur le classement du Championnat de sélection.

D - OBLIGATION DES COMPETITEURS

Tous les compétiteurs sélectionnés devront :

1. Être en règle financièrement vis-à-vis de la ligue.
2. Avoir participé à une épreuve de grade 4 au minimum dans sa série, et dans l'année sportive en cours, pour prétendre à être qualifié au championnat de France Espoirs Solitaire Equipage (sauf Open 5,70 & FC Habitable), au championnat de France Glisse (sauf SL 16, HC 16 Spi, Nacra 15) et au Championnat de France Minime série Optimist, Open Skiff et Bic 293 Minimes.
3. Pour toutes les séries qui disposent de quotas, chaque compétiteur devra avoir participé à une épreuve inscrite au calendrier, au sein d'une équipe d'arbitrage (Chaîne d'inscription, équipe mer, comité, jury, classements) avant la Coupe Régionale. Par cette immersion, d'au moins une journée, la commission sportive souhaite non seulement sensibiliser les coureurs à l'arbitrage mais aussi au fonctionnement de notre ligue et de nos clubs pour l'organisation de ces manifestations et à la valeur de l'action bénévole indispensable à leurs réalisations. L'arbitre référent de l'épreuve certifiera la participation du compétiteur à cette épreuve (voir formulaire [ici](#)).

Si l'une de ces obligations n'est pas respectée par le compétiteur, cela entraînera sa non-sélection lors de la commission de validation de la liste des sélectionnées.

En cas de circonstances exceptionnelles, Le Comité de Sélection⁽¹⁾ peut décider de dispenser un coureur ou un équipage d'une ou plusieurs obligations du chapitre D de la présente annexe.

⁽¹⁾ Le Comité de Sélection sera composé :

- Du Président de Ligue ou de son représentant,
- Du Président de la Commission Sportive ou de son représentant,
- Du Coordonnateur de l'Equipe Technique Régionale,
- Du Technicien en charge de la Commission Sportive,
- Des Cadres Techniques référents des séries le cas échéant
- Des Responsables des familles de pratiques le cas échéant
- Des délégués des séries concernées le cas échéant
- D'un entraîneur représentant de la série.

E - DATES ET LIEUX DES EPREUVES SELECTIVES

Un tableau récapitulatif, établi après la réunion calendrier, sera disponible sur le site de la ligue. Par ailleurs, les épreuves seront disponibles sur le calendrier fédéral : www.ffvoile.fr/ffv/sportif/Calendrier/Calendrier.aspx

Noms des épreuves en fonction des familles de pratique :

- Championnat de Ligue des Pays de la Loire Jeunes (Optimist ; Open Skiff ; RS Feva)
- Championnat de Ligue des Pays de la Loire Dériveurs (autres séries dériveurs)
- Championnat de Ligue des Pays de la Loire Windsurf (planches à dérives et Windfoil)
- Championnat de Ligue des Pays de la Loire Catamaran
- Championnat de Ligue des Pays de la Loire SLALOM (Funboard, Windfoil, WING)
- Championnat de Ligue des Pays de la Loire Kitesurf

- Championnat de Ligue des Pays de la Loire Handi-Valide
- Championnat de Ligue des Pays de la Loire VRC

F- DEFINITIONS des CHAMPIONNATS de FRANCE MINIMES ET ESPOIRS

- 1** / CFM : Championnat de France Minimes
- 2** / CFMEEG : Championnat de France Minimes et Espoirs Extrême Glisse
- 3** / CFESDE : Championnat de France Espoir Solitaire, double, Équipage
- 4** / CFJR : Championnat de France Jeune Raceboard
- 5** / CFEMR : Championnat de France Espoir Match Racing

Jean François Clodic
Elu responsable du département Voile Légère

Les Cadres Techniques

ANNEXE2

Championnat de Ligue Handivoile Miniji et Hansa

Cahier des charges pour le club organisateur d'une épreuve sur Miniji et Hansa

L'organisateur d'une régates doit mettre à disposition :

- Une équipe d'arbitres composée d'un comité de course et d'un comité de réclamation selon les règles FFVoile.
- Un nombre de bateaux de sécurité suffisant en fonction du nombre de concurrents et des conditions météorologiques (cf règlement technique FFVoile).
- Il veillera à ce que les pontons soient compatibles avec les bateaux, très bas sur l'eau et qu'ils permettent un accès aisé pour les barreurs handicapés, notamment ceux se déplaçant en fauteuil roulant.
- Il s'assurera de la proximité de toilettes accessibles aux personnes en fauteuil.
- Il lui est demandé de mettre à disposition, des bénévoles, dans la mesure du possible, pour aider la mise à l'eau des bateaux et à l'embarquement des handicapés nécessitant une aide.
- Il doit prévoir les récompenses et privilégier la convivialité. Une coupe au premier Scratch ; Une coupe au premier Handi ; Une coupe à la première féminine scratch.

Qualifications aux Championnats de France Handivoile

Le championnat de France HandiVoile est open. Il se court sur les supports Miniji, Hansa2.03 et 3.03.

Le championnat est ouvert aux compétiteurs âgés au minimum de 14 ans au 31 décembre de l'année du championnat.

Pour la série Mini JI, les interligues d'automne 2023 et du printemps 2024 seront intégrées au classement du Championnat de Ligue. Le classement se fera par extraction des compétiteurs ligériens de chaque SIL, sans re-calcul des points. Un coefficient 2 sera attribué à ces régates interligues.

Caroline Lamoureux
Elue responsable du département Handivoile

Les Cadres Techniques

AUTORISATION PARENTALE GENERALE 2023/2024

● Série -----●

Je soussigné(e), (nom prénom du tuteur légal) :

Adresse :

Téléphone :

Autorise l'enfant (nom prénom) :

Né le : / / à

N° de licence | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | club :

▪ A participer à l'ensemble des régates du Championnat de Ligue de Voile des Pays de la Loire
Du 1er septembre 2023 au 30 juin 2024 :

-
-
-
-
-
-
-

▪ Autorise également les organisateurs :

A prendre en cas d'urgence toute mesure nécessaire pour la sauvegarde de mon enfant

A prendre toute disposition médicale vis à vis de lui, y compris son transport dans un établissement hospitalier.

A prendre toute disposition que réclameraient des circonstances imprévues pour le maintien de la discipline ou de la sécurité des enfants.

▪ Atteste que mon enfant a la capacité de nager 25m

▪ Autorise la Ligue de Voile des Pays de la Loire et les clubs de voile accueillant ces épreuves à utiliser et à publier les photographies, films, enregistrements sur lesquels mon enfant peut figurer dans le cadre de sa participation.

Il est convenu, que la publication ou diffusion de l'image de l'enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, vie privée et réputation. Cette autorisation reste valable sans limitation de durée.

Contrepartie : la présente autorisation de publication est consentie à titre gratuit.

Fait à le

Signature de la personne responsable précédée de la mention « Lu et approuvé »